

## LES ÉCO-DÉLÉGUÉS, POUR L'IMPLICATION DES ÉLÈVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

François-Xavier Jacquin

GREP | « Pour »

2008/3 N° 198 | pages 203 à 207

ISSN 0245-9442

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-pour-2008-3-page-203.htm>  
-----

!Pour citer cet article :

-----  
François-Xavier Jacquin, « Les éco-délégués, pour l'implication des élèves en faveur du développement durable », *Pour* 2008/3 (N° 198), p. 203-207.

DOI 10.3917/pour.198.0203  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour GREP.

© GREP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**François-Xavier JACQUIN**

Inspecteur de l'enseignement agricole,  
ancien professeur d'aménagement, Lycée agricole de Vendôme

# Les éco-délégués, pour l'implication des élèves en faveur du développement durable

**L**a définition du concept d'éco-délégué a été construite par le comité de pilotage Cadre de vie et développement durable du lycée agricole de Vendôme en juin 2003. Le bilan de l'action des éco-délégués de Vendôme ayant été jugé positif, des élections ont été organisées dans les trois lycées agricoles du Loir-et-Cher. Depuis, un certain nombre d'établissements scolaires de différents niveaux, rattachés au ministère de l'Agriculture ou à celui de l'Éducation nationale, mettent en place des éco-délégués.

Le lycée agricole de Vendôme, qui regroupe environ 500 apprenants, possède un comité de pilotage Cadre de vie et développement durable depuis l'automne 1996. À cette époque, un petit groupe d'élèves, d'étudiants, d'enseignants et de personnels, motivés par la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans le quotidien de l'établissement, s'est mis en place avec pour objectif de sensibiliser toutes les personnes vivant et travaillant sur le site du lycée.

Le moyen privilégié était l'action concrète, perceptible à l'échelle d'une année scolaire. Mettre partout des cartons permettant de récupérer les papiers et de les recycler fût l'opération emblématique et fondatrice. ▣

La mise en place du compostage des épluchures de cantine et des matières vertes issues du parc permet de sensibiliser de nombreux apprenants à l'importance de la gestion des matières organiques. Par la suite, et en fonction des idées du comité de pilotage, d'autres actions ont eu lieu (réaménagement paysager du parc avec utilisation du compost produit sur place, organisation de journées de sensibilisation au développement durable pour l'ensemble des élèves et étudiants du site, construction d'une cabane en paille, mise en place d'un potager biologique, réalisation du bilan carbone de l'établissement, organisation du covoiturage...).

Ces actions étaient soutenues par un responsable Cadre de vie et développement durable, employé à temps plein, bénéficiant du statut emploi jeune. La dernière réunion du comité de pilotage pour l'année scolaire était systématiquement consacrée au bilan de l'année écoulée. Au terme de ce bilan, un constat émergeait, préoccupant : les actions, basées sur le volontariat et le bénévolat, touchaient surtout les personnes les plus sensibilisées. Le comité de pilotage s'épuisait quelque peu à pérenniser les actions en place et à en imaginer d'autres. Le responsable Cadre de vie et développement durable se heurtait à la difficulté d'agir en collaboration avec les enseignants et de toucher l'ensemble des élèves (certaines classes ne s'engageaient jamais).

C'est en réaction à ce constat que la notion d'éco-délégué a été bâtie par les membres du comité de pilotage.

Les éco-délégués sont apparus après six années d'actions en faveur du développement durable et du cadre de vie. Il existait déjà une structuration en comité de pilotage et une personne dont le rôle unique était de promouvoir la prise en compte du développement durable au sein du lycée. De ce fait, les personnels et les apprenants étaient déjà largement sensibilisés. Il existait un contexte favorable à la mise en place des éco-délégués.

## Des relais entre les usagers du lycée

Les éco-délégués sont des élèves et étudiants désireux de s'impliquer en faveur du développement durable au sein de leur établissement. Ils sont élus par leurs camarades de classe (deux par classe) et établissent un relais entre le comité de pilotage et les autres usagers du lycée. Les éco-délégués élus bénéficient d'une formation-action de trois jours organisée pour l'ensemble des trois lycées agricoles du département. Elle a lieu en dehors de ces établissements et permet aux futurs éco-délégués, quelle que soit la classe dans laquelle ils se trouvent, de posséder un niveau d'information et de connaissance à peu près similaire sur le développement durable. L'aspect convivial et actif de cette période de formation permet la mise en place de la dynamique de groupe indispensable à l'émergence

de projets. Il est demandé aux éco-délégués de participer à au moins un des comités de pilotage qui ont lieu au cours de l'année. Ils se doivent également de faire circuler l'information entre leur classe et le comité de pilotage. Au cours d'une année scolaire, trois rencontres rassemblent les éco-délégués des trois sites. En fin d'année, une sortie, en lien avec le développement durable, peut être organisée pour les éco-délégués. Avant de quitter le lycée, ils reçoivent un « diplôme » attestant leur implication.

Il est important que les éco-délégués soient reconnus. Leur légitimité est fondée sur la formation dont ils bénéficient, les actions qu'ils mettent en place, mais également la reconnaissance de l'administration du lycée. Pour asseoir l'implication de cette dernière, le proviseur accompagne le responsable développement durable dans les classes lorsque le concept d'éco-délégué est présenté aux élèves et étudiants qui arrivent dans l'établissement.

La mise en place d'éco-délégués est un moyen efficace d'impulser une dynamique favorable à la prise en compte du développement durable au sein d'un établissement d'enseignement. En effet, mettre en place des délégués d'élèves fait partie du savoir-faire des établissements scolaires. C'est facile et ne nécessite pas de moyens financiers importants. L'organisation d'une formation est aisément réalisable par des enseignants. Pour les intervenants extérieurs, on peut faire appel aux partenaires du lycée. Dans un établissement scolaire, il est simple de trouver des actions à organiser. De plus le concept d'éco-délégué peut s'adapter de la maternelle au niveau universitaire.

Des éco-délégués ont été mis en place avec succès dans des écoles primaires, des collèges, des lycées agricoles et des lycées de l'Éducation nationale. Les expériences menées en Sicile et en Pologne ont démontré l'adaptabilité du concept.

Un *vade-mecum* est proposé aux établissements qui souhaitent utiliser ce dispositif. Il a également pour vocation de bien préciser la notion d'éco-délégué, afin que ce vocable corresponde à un contenu minimum en deçà duquel on ne peut pas considérer qu'il s'agisse vraiment d'éco-délégués. Bien sûr, à partir de ce socle commun minimal, chacun doit pouvoir adapter ce concept au contexte particulier de son établissement.

## Des jeunes sensibles aux problèmes environnementaux



Il n'y a pas de réponse unique et universelle. Chaque établissement possède sa propre dynamique et son contexte spécifique. Il est évident que si l'on reste

sur le principe du volontariat, il n'est pas forcément acquis qu'il y ait des éco-délégués dans toutes les classes. ▣

Organiser une formation, surtout si celle-ci se situe en dehors de l'établissement et qu'il est fait appel à des intervenants, a un coût qu'il n'est pas toujours facile de financer. Passées ces difficultés, encore faut-il que les jeunes soient véritablement porteurs de projets. Étant donné la sensibilité de plus en plus forte de ceux-ci aux problèmes environnementaux, ce souci est moins important que celui du suivi des projets. Même si les élèves développent une grande autonomie, il est nécessaire qu'ils soient guidés, stimulés et accompagnés par des adultes. Tous les établissements n'ont pas fait le choix d'embaucher quelqu'un pour assurer le suivi des projets en faveur du développement durable. Les personnels motivés et bénévoles qui, à Vendôme, animaient le comité de pilotage, peuvent s'essouffler et avoir d'autres obligations au sein du lycée. Pour que les actions soient crédibles et puissent servir de support de sensibilisation, il est absolument indispensable qu'elles soient conduites dans la durée. Cette pérennisation (par exemple en ce qui concerne le compostage des déchets verts), nécessite de l'énergie et du temps. Dans le cas de Vendôme, la pérennité des actions a été soutenue par la présence d'un personnel affecté à cette tâche. Suite à l'extinction du dispositif des emplois jeunes, le responsable Cadre de vie et développement durable a été remplacé par un « éco-animateur » qui possède le statut de maître au pair. Il est épaulé et encadré par une enseignante en éducation socio-culturelle qui affecte son tiers-temps d'animation au suivi des éco-délégués. Pour conforter ce binôme, des formateurs du Centre de formation professionnel pour adultes de l'établissement sont rétribués à la vacation pour assurer un appui à différents projets (en plus de leur implication bénévole au sein du comité de pilotage). Cette équipe, qui rassemble des personnes aux compétences et aux statuts différents, assure un bon suivi des projets relatifs au développement durable. En plus, il existe sur le site de Vendôme un comité de pilotage qui se réunit trois fois par an pour prendre les grandes orientations et suivre la réalisation des projets ; ses réunions sont ouvertes à tous. On y retrouve l'équipe de direction, des éco-délégués, des représentants des parents d'élèves, des personnels non enseignants, le gestionnaire... Un autre comité de pilotage se réunit en parallèle. Il regroupe les directeurs des trois établissements qui constituent l'Établissement public local d'enseignement agricole du Loir-et-Cher, mais aussi les personnes les plus impliquées dans le développement durable

## Un dispositif institutionnalisé

■ Il est intéressant et encourageant de constater que l'expérience initiée en 1996 au lycée agricole se poursuit encore aujourd'hui en s'adaptant aux évolutions internes et externes. Depuis 1996, le contexte a beaucoup évolué en matière de connaissance du concept de déve-

veloppement durable. Voilà maintenant cinq ans que le dispositif des éco-délégués fonctionne dans l'établissement. On peut même dire qu'il s'est institutionnalisé.

Ceci est d'autant plus encourageant que le comité de pilotage a été entièrement renouvelé au fil du temps et que le dispositif a résisté à la suppression du poste de responsable Cadre de vie et développement durable.

Pourtant, au sein du milieu scolaire, la conduite de projets concrets et qui durent est une véritable gageure. Les établissements de formation sont des lieux de passage pour les apprenants mais aussi pour le personnel qui est amené à se renouveler plus ou moins fréquemment. Les années scolaires sont courtes et entrecoupées de vacances. La priorité reste la réussite des études. Il n'est pas dans la culture d'un établissement scolaire de réaliser des projets concrets pour améliorer la prise en compte du développement durable dans son fonctionnement. La recherche des financements nécessaires n'est pas un savoir-faire habituel chez les enseignants.

Malgré les difficultés rencontrées et l'incertitude sur la reconduction du dispositif, on peut expliquer le succès des opérations mises en place à Vendôme par les points suivants.

Dans son ensemble, l'établissement fonctionne bien (pas de difficultés de recrutement, des équipes qui travaillent bien, une bonne entente entre les personnels, une équipe de direction ouverte et moteur pour aider à la mise en place des projets).

Il existe au sein de celui-ci une véritable culture de projets. De nombreux professeurs sont investis bien au-delà de leur enseignement.

Outre ce contexte général favorable on peut noter les points particuliers suivants. Le développement durable au lycée ne s'est pas résumé à une personne, il y a toujours eu un véritable travail d'équipe au sein du comité de pilotage. Les élèves et les étudiants ont toujours été considérés comme des partenaires indispensables de ce projet. Ils ont pris part à la plupart des décisions. Un effort important a été réalisé afin de communiquer aussi bien en interne qu'en externe. Ce travail de communication a mobilisé un temps et une énergie considérables.

Un effort constant d'analyse et de retour d'expérience a permis aux membres du comité de pilotage de faire évoluer le projet. Cet effort s'est accompagné d'un travail de capitalisation avec la réalisation de nombreux documents largement partagés.

Le projet, initié par des personnes convaincues et volontaires, a su s'institutionnaliser grâce à l'appui de l'équipe de direction du lycée.

On peut ajouter à cela des facteurs externes favorables. En 1996, le concept de développement durable était peu connu, les actions concrètes en milieu scolaire encore rares. Le projet du lycée agricole de Vendôme est donc apparu comme novateur. De ce fait, il a été soutenu par le ministère de l'Agriculture (qui avait déjà une politique volontariste en matière de développement durable) et le Conseil régional de la région Centre. ■